

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun  
B. P. 5 0 0 1 0  
57181 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.88.82.88  
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

## ARRETÉ N°4237

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M04 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis SuperGreen, Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 15 E 0005, relatif à l'aménagement d'un magasin à l'enseigne « ORCHESTRA- Prémaman », cellules C1 et C2,

VU l'avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Moselle dans sa séance du 29 mai 2015,

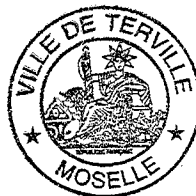
VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 21 mai 2015,

VU l'avis favorable émis par la Commission d'Arrondissement lors de sa visite du 20 août 2015,

## ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture du magasin « ORCHESTRA – Prémaman », cellules C1 et C2 situées dans le bâtiment C, zone de la Petite Ovette, Parc commercial SuperGreen. à Terville, à compter du 26 août 2015.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 24 août 2015  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Jean-Paul Boulay

Publié, et notifié le : 25 AOUT 2015